Comment interdire à Christine Tasin de dire son horreur devant l'égorgement rituel ? Par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 18 avril 2014

En quoi une association qui défend l'islam peut-elle prétendre être « *censeur de la liberté d'exprimer ses sentiments* » ?

Comment juger les acteurs d'une situation où d'un côté il y a mise en scène d'un rite, où des animaux sont égorgés à vif, et de l'autre des citoyens qui ne peuvent qu'assister en silence sans comprendre ce qui se passe ? Comment interdire une réaction humaine ?

Les juges oublient-ils qu'à Londres, un homme fut égorgé à vif, dans la rue et dont l'auteur de ce crime revendiqua calmement son appartenance à l'islam et que c'est en son nom qu'il a exécuté un non musulman. Cet événement fut publié dans le monde entier. Aucune instance représentative de l'islam ne s'est exprimée sur ce crime, seul les responsables politiques se sont exprimés sur cet acte. Comment ne pas faire de rapprochement, sur le coup de l'émotion, entre le silence du premier égorgement à vif et l'interdiction de s'exprimer

sur le deuxième égorgement à vif puisqu'il y a procès ?

Est-ce votre faute si aucune instance de l'islam n'a dénoncé ce crime comme n'ayant aucun rapport avec l'égorgement à vif des animaux ?

Est-ce votre faute si l'association, qui porte plainte, n'a jamais publié son désaccord ni son indépendance avec ce crime islamique à Londres, laissant planer le doute d'une relation rituelle entre égorger un homme et un animal ? Est-ce votre faute de ne pas être musulmane ?

Chaque citoyen doit-il devenir expert en islam pour faire lui même ce travail de discrimination sélective, de ce qui est ou n'est pas du ressort de l'islam, si les adeptes et les enseignants de l'islam ne font pas cet effort, ce travail de communication eux-mêmes ?

Doit-on devenir musulman pour pouvoir s'exprimer sur l'islam sans risque d'un procès de la part… D'autres musulmans ?

Si la confusion est possible entre l'égorgement à vif d'un homme et celui rituel d'un animal, pour une citoyenne intelligente, instruite et socialement intégrée, quel est le risque pour un jeune en dérive sociale ? La confusion aisée entre les deux événements ne risque t-elle pas de provoquer des envies de faire le Djihad ?

Jeanlg75